

PRESENTS		
LAMANDE	Jean Claude	<i>Président de la Commission</i>
LE FUSTEC	Christian	<i>Vice-Président de la Commission</i>
SOL DOURDIN	Germain	<i>Conseiller en charge des espaces naturels</i>
ANDRE	Marie-Louise	KERBORS
COLLETTE	Jean-Louis	PLOUZELAMBRE
HENRY	Serge	TROGUERY
LE HOUEROU	Alain	KERMARIA-SULARD
HERVE	Thérèse	LANNION
LE BONNIEC	Patrick	CM, TONQUEDEC
LE CORFEC	Nicole	PLUZUNET
LE CORRE	Jean-Yves	PLUFUR
LE JEUNE	Yves	CM, LANVELLEC
LE LEER	Jean-Pierre	CM, PLOUMILLIAU
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN
MEHEUST	Christian	LANNION
MORVAN	Gildas	TREDUDER
NEUKUM	Jean	CM, PLOUGRESCANT
TREBEDEN	Anne-Françoise	POMMERIT-JAUDY
VANGHENT	François	PLOUBEZRE
WOLF	Bernard	LOGUIVY-PLOUGRAS
TRILLET	Jean Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
ASSISTAIENT		
BALLU	Julie	<i>Directrice Générale Adjointe</i>
BRIANT	Gwénaëlle	<i>Directrice Adjointe Service Environnement</i>
GAUTHIER	Hervé	<i>Directeur des politiques territoriales, contractuelles et Pays</i>
LE QUELLENEC	Johan	<i>Responsable Service Energies</i>
RICHARD	Aline	<i>Service Environnement</i>
GUIGUEN	Stéphane	<i>Service Espaces Naturels</i>
POULOUIN	Eric	<i>Service Environnement</i>
LE COZ	Mari	<i>Service Environnement</i>

ORDRE DU JOUR

1. **Nouvel examen de la demande d'adhésion à l'association Air Breizh dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**
2. **Fonds de concours énergie : examen des demandes 2017**
3. **C2E bonifiés TEPCV : programmation 2017-2018 des projets communautaires et communaux**
4. **Animation des sites Natura 2000 : demandes de subventions 2018**
5. **Plougrescant: projet de contrat Natura 2000 sur le site de Castel Meur**
6. **Economie agricole : développement de l'approvisionnement local en restauration collective : point d'avancement**
7. **Environnement: bilan de la saison de ramassage des algues vertes**
8. **Questions diverses**

1. Nouvel examen de la demande d'adhésion à l'association Air Breizh dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Suite au report de l'avis de la Commission n°5 sur le sujet lors de la réunion du 30 août 2017, une rencontre avec le Président et le Directeur de l'association Air Breizh a été organisée pour les membres de la commission n°5. A cette occasion, des échanges approfondis ont eu lieu sur les services proposés par l'association. Les représentants d'Air Breizh ont par ailleurs confirmé la possibilité d'envisager un conventionnement sur trois ans en lien avec l'adhésion potentielle de Lannion-Trégor Communauté à l'association, comprenant une prestation gratuite (par ex. une étude spécifique) sur la période.

Le point est donc de nouveau abordé en commission. Un bref rappel des services et avantages liés à l'adhésion à l'association Air Breizh est effectué.

⇒ **Avis favorable de la commission concernant l'adhésion de Lannion-Trégor Communauté à l'association Air Breizh**

Rappel des obligations réglementaires concernant le contrôle de la qualité de l'air intérieur des bâtiments recevant des jeunes enfants à partir de 01/01/2018.

2. Fonds de concours énergie : examen des demandes 2017

Rappel du règlement du fonds de concours énergie favorisant les énergies renouvelables et l'utilisation des matériaux bio-sourcés.

La liste des dossiers de demande de fonds de concours énergie est présentée à la commission.

→ **Avis favorable de la commission concernant les demandes de fonds de concours énergie présentées au titre de l'année 2017.**

3. C2E bonifiés TEPCV : programmation 2017-2018 des projets communautaires et communaux

Présentation de la liste des projets d'amélioration thermique des bâtiments communautaires et communaux éligibles au dispositif C2E (Certificats d'Economie d'Energie) bonifiés TEPCV.

Cette programmation prévoit la mobilisation de 90% de l'enveloppe disponible (400 GWh cumac, soit 1,3 M€). 52% de l'enveloppe serait utilisée par des projets communautaires ; le reste serait utilisée par des projets communaux.

Si d'autres communes veulent bénéficier de ce dispositif, il est conseillé qu'elles passent par le service Energies de LTC (LTC étant lauréat du dispositif TEPCV).

Le montant de la valorisation des C2E des communes sera directement versé par la société BHC Energy aux communes. Les frais administratifs s'élèvent à 1 300 € par dossier communal et correspondent au temps à passer par les services de LTC pour le montage du dossier de justification des C2E : la somme équivalente sera versée à LTC par BHC et retranchée du montant théorique des C2E de la commune. Une convention viendra régir ces principes.

4. Animation des sites Natura 2000 : demandes de subventions 2018

Lannion-Trégor Communauté a été désignée structure porteuse en charge de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Etang du Moulin Neuf », « Côte de Granit Rose-Sept-Iles » et « rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay ».

A ce titre et dans la continuité de 2017, Lannion-Trégor Communauté peut bénéficier en 2018 d'une aide de l'Etat et de l'Union européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER) pour chacun de ces sites.

Les dotations financières cumulées pour assurer ses missions sont estimées à 72 057,26 € avec la répartition suivante : 28 749,05 € pour le site « Côte de Granit Rose – Sept-Iles », 34 468,79 € pour le site « rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » et 8 839,42 € pour le site « Etang du Moulin Neuf ».

Le contenu des missions, les résultats attendus ainsi que les financements dédiés de l'Etat et de l'Union Européenne pour conduire ces missions feront l'objet d'une convention entre l'Etat (Préfet de Région) et Lannion-Trégor Communauté.

⇒ **La commission valide les montants et le principe de déposer les dossiers de demande de subventions pour l'année 2018 auprès de l'Etat et de l'Union Européenne.**

5. Plougrescant : projet de contrat Natura 2000 sur le site de Castel Meur

Lannion-Trégor Communauté est devenue gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral sur les communes de Penvénan et Plougrescant prenant ainsi la suite du travail engagé par la Communauté de Communes du Haut Trégor.

Le site du Gouffre/Castel Meur de Plougrescant qui s'étend sur une dizaine d'hectares reçoit la visite de 130 000 à 150 000 personnes par an. La Maison du littoral qui y est sise permet l'information des visiteurs, l'accueil d'exposition et l'organisation d'animation nature. Un certain nombre d'aménagements permettent de lier fréquentation du public et conservation des paysages et habitats littoraux rares présents (rives de lagunes saumâtres, cordons de galets, pelouses et landes littorales). La plupart de ces dispositifs ont été mis en place dans les années 90. Il conviendrait de compléter ces équipements pour les adapter à la situation actuelle. En effet, des cheminements sauvages mettent en péril certaines zones.

Le site est au cœur du site Natura 2000 Trégor Goëlo. Aussi, il est possible de faire financer par un contrat Natura 2000 la pose de ces dispositifs (le matériel est fourni par le Conservatoire du littoral, propriétaire) et ainsi percevoir 80% d'aides via un contrat Natura 2000.

⇒ **La commission valide le principe de l'opération et la sollicitation de financements auprès de l'Etat pour ces travaux.**

6. Economie agricole : développement de l'approvisionnement local en restauration collective : point d'avancement

- Point d'avancement groupe de travail restauration collective

Le groupe de travail issu de la commission 5 missionné pour travailler sur une charte d'engagement des restaurants scolaires à s'approvisionner en produits locaux, rapporte sa visite du 4 octobre dernier à Rennes.

Plusieurs structures ont été rencontrées : la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) pour son projet de marque de territoire « Terres de source », Initiative Bio Bretagne pour sa charte « Il fait bio dans mon assiette » et l'accompagnement gratuit que l'association propose aux communes et Manger bio 35, plateforme d'approvisionnement des restaurants d'Ille-et-Vilaine en produits bio et locaux (cf diaporama).

La rencontre avec la CEBR a été particulièrement intéressante car la démarche « Terres de source » s'appuie également sur la mise en place d'un cahier des charges environnemental (« philosophie » similaire à celle de nos actions sur ce sujet). Il est proposé de poursuivre les échanges avec la CEBR et de les faire venir pour présenter leur projet.

Il faudra rester vigilant sur les débouchés si des producteurs orientent toute leur production dans un cahier des charges environnemental, la commande publique ne pouvant pas forcément tout « absorber ».

- Etude magasin de producteurs

Une étude de faisabilité d'un magasin de producteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté a été lancée en 2017. L'étude d'opportunité (première phase de l'étude) est terminée. Les résultats qui viennent d'être partagés avec le comité de pilotage de l'étude seront présentés lors d'une réunion publique, ouverte à tous les producteurs. Ils seront également disponibles auprès du service environnement et économie agricole. Il est prévu de réaliser une plaquette de communication sur ces résultats. La plaquette intégrera également d'autres informations utiles aux porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

- Projet alimentaire de territoire

Lors de la commission n°5 du 31/05/2017, les principes du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) ont été présentés. Le Ministère de l'agriculture vient de lancer un appel à projet Programme National pour l'Alimentation qui permet d'obtenir des financements pour la mise en place de PAT. Les candidatures sont à déposer avant le 24/11/2017.

⇒ **La commission valide le principe de candidature à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation, afin de financer la mise en place d'un projet alimentaire de territoire sur le territoire de LTC.**

7. Environnement : bilan de la saison de ramassage des algues vertes

Les communes de Plestin-les-Grèves, Tréduder, Saint-Michel-en-Grève, Trédrez-Locquémeau et Trévou-Tréguignec ont délégué la maîtrise d'ouvrage du ramassage, du transport et du traitement des algues vertes à Lannion-Trégor Communauté. Morlaix Communauté a également délégué à LTC la maîtrise d'ouvrage de l'épandage des algues vertes ramassées à Locquirec.

Après un démarrage des échouages d'algues vertes très précoce pour la baie de la Lieue de Grève (1 mois et demi d'avance) qui s'explique par des conditions météorologiques favorables (peu de houle en hiver et une température de l'eau légèrement supérieure à la moyenne), les échouages ont nettement ralenti à partir de la fin du mois de juin. Le volume d'algues vertes ramassées au 10/10/2017 sur la Lieue de Grève, 18 705 m³, est proche de celui de 2016 à la même époque. Au total, 20 955 m³ d'algues avaient été ramassées en 2016, deuxième année la plus faible en quantité d'algues ramassées. 2016 était caractérisée par des échouages tardifs en novembre et décembre. Les quantités ramassées à Trévou-Tréguignec et Locquirec en 2017 restent proches de celles de 2016.

Plus de 98% des algues ramassées ont ensuite été traitées par de l'épandage en frais. Seules les algues ramassées au mois de janvier ont été compostées avec des déchets verts par le SMITRED sur le site de Pleumeur-Bodou.

⇒ **La commission prend acte du bilan provisoire de la saison de ramassage des algues vertes**

8. Questions diverses

Passage des contrats électriques de petite puissance (<36 kVA dits « contrats bleus ») dans le domaine dérèglementé :

Les contrats Tarif Bleu de LTC, comme des communes, doivent passer dans le secteur concurrentiel au 01/01/2018 (obligation de mise en concurrence) : jusqu'à présent, ces contrats étaient chez EDF et suivait le tarif réglementé.

Le SDE 22 va organiser un groupement de commandes pour ses membres, auquel LTC a décidé de participer.

Plusieurs élus de la Commission 5 demandent que certains des contrats bleus soient proposés à ENERCOOP. Cette entreprise a une offre originale reposant sur 100% d'énergie renouvelable : la traçabilité de la production est précisée contractuellement. Cette entreprise est de type coopératif (économie sociale et solidaire), s'agissant d'une SCOP. Les tarifs ENERCOOP sont environ 20% plus élevés que ceux du bouquet énergétique classique (qui comprend environ 20 % d'énergie renouvelable).

→ **Une liste de bâtiments emblématiques et consommant peu d'énergie sera proposée lors de la prochaine Commission 5.**

Il est toutefois à noter que :

- contracter avec ENERCOOP directement n'est pas possible ; il faudra passer par une mise en concurrence dans le cadre du Code des Marchés Publics

- dépenser 20 % de plus sur quelques abonnements électriques va en contradiction avec les orientations budgétaires de LTC exposées par le Vice-Président en charge des finances, eu égard aux baisses de dotations de l'État.